

DÉTRUIRE 20 HECTARES DE TERRES AGRICOLES POUR UN PARC D'ATTRACTIONS !?



Photo Ketty Beyondas JSL

Le projet nommé ECLAT (pour « Équipement Culturel, de Loisirs et d'Attractivité Touristique ») initié par le département de Saône-et-Loire est porté par la Communauté de communes Mâconnais Tournugeois et la commune de Tournus sous la forme d'un nouveau PLUi taillé à sa mesure. Malgré les nombreuses critiques exprimées au cours de l'enquête publique, un avis défavorable de la MRAe et plusieurs réserves de la Commission d'enquête, le Conseil communautaire a adopté le PLUi avec quelques changements, ouvrant ainsi la voie à l'artificialisation de ces terres agricoles situées en bord de Saône, à l'entrée de la ville.

L'association Champs libres, représentée par le cabinet d'avocats Légiplanet, a déposé une requête au Tribunal administratif de Dijon le 23 février 2024 demandant l'annulation de la délibération du Conseil communautaire portant adoption du PLUi.

La décision attaquée concerne plus précisément l'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) de l'Entrée Nord de Tournus, un projet d'aménagement d'environ 20 hectares incluant, outre un parc d'attractions, un parking de 900 places, un centre d'accueil touristique, une passerelle au-dessus de la voie ferrée, un rond-point sur la RD 906 et autres voies d'accès et équipements divers.

Les entorses à la légalité relevées contre l'OAP sont multiples. L'Association est confiante dans la décision de justice qui sera rendue mais reste en alerte. En effet, le Règlement de la zone 2AU incluse dans l'OAP permet la réalisation d'« équipements d'infrastructures d'intérêt collectif » dont le Département et la Commune pourraient vouloir profiter en lançant certains chantiers d'infrastructures, sans concertation publique préalable. Pour Champs libres, il s'agit donc de préparer la suite tout en attendant le jugement du Tribunal.

Le processus juridique risque d'être long et coûteux. Pour nous aider à le mener à bien jusqu'à l'abandon du projet, nous avons besoin de votre soutien financier. Ensemble nous pouvons stopper ce projet dommageable pour l'écosystème du Val de Saône.

- **Sur Helloasso** : <https://www.helloasso.com/associations/association-champs-libres/formulaires/1>
- **Par chèque** : à l'ordre de Champs libres et adressé 1414 rue de la Preste – 71700 Tournus
- **Autres** : contacter le trésorier Hervé BOSIO au 06.08.84.93.76